

Extraits du Conseil portuaire de Dielette

		PORT DE DIELETTE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DU 14 novembre 2024 (8H30-10h30)				
Date rédaction	11/2024	Lieu	Pôle de proximité des Pieux	Version	V1	
Rédacteur	DMPA/APN	Date réunion	14/11/2024			
Sonia Raoult		Organisme			Pr	Ex
Membres du conseil portuaire						
M. Yvan Taillebois		Président			x	
Représentants du concessionnaire						

Représentants du concessionnaire					
M. Jacques Viger	Titulaire			x	
Mme Manuela Mahier	Titulaire			x	
M. Jacques Leseigneur	Suppléant				x
M. Jacques Capelle	Suppléant				x
Représentantes du conseil municipal de Flamanville					
M. Brisset Franck	Titulaire			x	
M. Tellier Eric	Suppléant			x	
Représentants du conseil municipal de Tréauville					
Mme Danièle Reignier	Titulaire			x	
M. Mickaël Guinet	Suppléant				x
Représentants personnels du concessionnaire					
Mme Emilie Olivier	Titulaire			x	
M. Etienne Andrieu	Suppléant				x
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
M. Arnaud Leroux	Suppléant			x	
Représentant de l'activité pêche					
M. Vincent Lecarpentier	Titulaire				x
M. Christophe Pilard	Suppléant				x
M. Julien Ernouf					x
Représentants de l'activité plaisance					
M. Guy Corlays	Titulaire				x
M. Denis Harnois	Titulaire			x	
M. Alain Yvard	Titulaire				x
M. Patrick Simon	Titulaire				x
M. Pascal Gaignon	Titulaire			x	
M. Alain Cossé	Suppléant			x	
M. Dominique Jean	Suppléant				x
M. Christian Guiraudies	Suppléant				x
M. Luc Auroy	Suppléant				x
M. Marc Lepasqueux	Suppléant				x
Représentants de l'activité commerce					
M. Olivier Normand	Titulaire				x
M. Michel Traisnel	Titulaire				x
Mme Nelly Depardieu	Suppléante			x	
M. Dominique Louzeau	Suppléant			x	
Autres participants					
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports			x	
M. Damien Pillon	Président de la SPL des ports de la Manche			x	
M. Lissilour Julien	Directeur du pôle proximité Les Pieux			x	

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2024

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Cossé intervient sur le fait qu'il n'y a pas eu de réunion d'information sur le projet de protocole d'accord concernant le transfert de la gestion du port vers la SPL des ports de la Manche, malgré l'engagement pris par le gestionnaire actuel. Il n'y a notamment pas eu de communication du plan pluriannuel des travaux à réaliser.

Mme Mahier prend la parole en indiquant que les choses se sont accélérées au début de l'été entre le Département et la communauté d'agglomération du Cotentin. Le programme de travaux prévu être réalisé s'élève à un montant compris entre 7 à 9 millions d'euros. Il demande toutefois à être affiné à la suite des études à entreprendre avant qu'un plan pluriannuel exhaustif puisse être présenté.

M. Gautier confirme qu'un protocole d'accord est à venir pour le port de Dielette.

VI – QUESTIONS DIVERSES

M. Cossé demande des informations sur le devenir du port et notamment sur le protocole d'accord avec le Département.

Mme Mahier répond qu'il y a des échanges avec le Département depuis de plusieurs mois sur la fin de la concession en cours.

Elle rappelle qu'il y a plusieurs années, l'idée d'une reprise de la gestion du port par les communes avait déjà été avancée.

Par la suite, une étude avait été réalisée par le cabinet Winch au sujet de l'attractivité du port. 3 scénarios avaient alors été produits dans le cadre de cette étude et le scénario de maintien de l'activité portuaire avec des infrastructures complémentaires permettant de réduire l'agitation dans le bassin à flot a été retenu. Un des scénarios consistait à renaturer le port mais personne n'a souhaité aller dans ce sens. Les discussions sont accélérées en 2024.

Elle indique que l'organisation de ces échanges n'a pas permis de faire un conseil portuaire exceptionnel sur ce sujet avant le présent conseil portuaire. Le protocole a été voté par l'agglomération du Cotentin en septembre.

Elle mentionne qu'il y a une implication des communes dans la prise en charge potentiel du déficit à hauteur de 350 000 euros par an.

Elle indique enfin que le protocole est un engagement politique. La date de reprise n'est pas encore arrêtée puisqu'elle dépend de la date de fin de réalisation des travaux.

M. Gautier précise que la communauté d'agglomération du Cotentin va investir pour remettre le port en état et régler les problèmes chroniques.

Il précise que l'objectif politique commun est que la fin de la concession intervienne le plus rapidement possible mais ce ne sera certainement pas avant 2027/2028. Le but est de résilier la concession actuelle avec l'agglomération du cotentin afin que le Département confie la gestion du port à la SPL des ports de la Manche.

Il indique que la priorité est de maîtriser le déficit chronique car la SPL ne fera pas de miracle. Les communes de Flamanville et Tréauville acceptent de financer 350 000 euros par an pour combler un éventuel déficit afin de ne pas déséquilibrer les finances de la SPL et des ports déjà gérés par celle-ci qui sont à l'équilibre.

Il précise que le Département de la Manche ne verse pas de subvention d'équilibre à la SPL des ports.

Le protocole est un accord gagnant-gagnant et le port va profiter de la synergie avec les autres ports déjà gérés par la SPL.

Le protocole recense plusieurs actions à mener dont notamment la réalisation d'un ouvrage portuaire complémentaire pour assurer une meilleure protection du bassin à flot, le renouvellement des pontons et le traitement des pollutions venant de la Diélette en lien avec les services de la GEMAPI. Le programme de travaux sera à affiner dans les prochains mois après la réalisation d'études d'agitation et de courantologie.

Un travail est également à mener sur les limites de la concession pour extraire les bâtiments de l'autre côté de la route.

M. Brisset indique que l'amélioration de l'attractivité de port Diélette est un objectif du mandat des élus de Flamanville. Le protocole est le meilleur compromis pour proposer un avenir convenable au port de Diélette.

Il mentionne que des réunions de revoyure sont prévues dans le protocole pour faire des points réguliers sur le fonctionnement du port.

Il y a un partenariat étroit avec la commune de Tréauville pour une prise en charge du déficit à hauteur de 350 000 € maximum.

Il demande la réintégration de la partie Sud du domaine portuaire dans le domaine communal.

M. Viger met en avant le partenariat des 2 communes qui sont parties prenantes du protocole et le vote de la délibération à l'unanimité.

Mme Reigner remercie les communes qui sont parties prenantes vraiment en lien sur la gestion.

M. Cossé regrette que les usagers n'aient pas été consultés en amont. Il fait aussi part de l'inquiétude concernant la prévision d'une augmentation de 13% sur les AOT, ce qui ferait du port de Diélette le port le plus cher du Département. Il mentionne qu'il y a un risque de non-remplissage du port. Il demande un tarif équitable avec les autres ports proposant des services équivalents.

Mme Mahier ajoute que d'autres discussions auront lieu afin de trouver des solutions pour trouver une gestion équilibrée du port. La question des ressources humaines sera à étudier également. Les usagers seront concertés pour ce qui concerne les modifications de fonctionnement du port. Elle indique qu'une augmentation de tarif sera conjuguée à une amélioration des services offerts.

M. Cossé demande que le conseil portuaire soit consulté en amont des prochaines décisions car les usagers ont été mis à l'écart et qu'il y a des avis à donner.

M. Gautier répond que la prise de gestion par la SPL des ports à vocation à tendre vers une harmonisation des tarifs à services équivalents.

M. Taillebois ajoute que c'est un beau projet pour l'avenir du port et que la mobilisation d'une somme aussi conséquente pour les travaux d'amélioration sur un délai aussi court (2 à 4 ans) est remarquable.

Il indique que les membres du conseil portuaire seront consultés en temps utile.

Mme Mahier précise qu'il y aura un agent de l'agglomération du Cotentin fléché pour travailler sur les investissements.

M. Lissilour confirme qu'un chef de projet est mobilisé à 100% et qu'il travaillera en concertation avec les services du Département et de la SPL des ports.

M. Reignier intervient sur le fait qu'il faut aller de l'avant vu les moyens déployés, qui ne se répéteront pas.

M. Pillon ajoute qu'on ne peut que féliciter la communauté d'agglomération du Cotentin et les deux communes et que l'objectif final est de réduire le déficit et d'arriver à l'équilibre. Il mentionne que c'est un bon choix de garder ce port qui est proche des îles, ce qui représente un énorme atout. Le projet de 7 à 9 millions d'euros n'est pas négligeable.

M. Gautier précise que les surfaces disponibles sur les différents terre-pleins sont un véritable atout.